

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>Objet de la Délibération :</p> <p style="text-align: center;"><b>Modification du plan de financement Rénovation énergétique des écoles</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 16 décembre 2024</b></p>
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
<b>Commune d'Hesdin l'Abbé</b>	

Date de la convocation : 11/12/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 19/12/2024	Présents : 18	Représentés : 0
	Pour : 18	Abstention : 0
		Votants : 18
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Clémence WADOUX, absente

**Secrétaire de séance** : Bruno MALLEVAEY

#### Texte de la délibération

Considérant la délibération n°2023-04-05 validant le principe de la rénovation thermique des écoles suivant le scénario "BBC rénovation" avec un phasage sur deux années et autorisant Monsieur le Maire à demander les subventions FARDA, DETR, DSIL, FOND VERT, FNADT, Région (Actes...), Parc Naturel Régional, CAF, FDE, LEADER, FEDER... ainsi que leur versement.

Considérant que le montant de la subvention demandé au titre de la DETR / DSIL 2024 était de 282 674,50 € et que la subvention accordée n'est que de 100 000 €.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de demander la globalité de la DSCe sur la première phase de travaux (école élémentaire) afin de compenser en partie cette perte de recette.

L'assemblée valide à l'unanimité cette demande, valide le nouveau plan de financement (fourni en annexe), et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions FARDA, DETR, DSIL, FOND VERT, FNADT, Région (Actes...), Parc Naturel Régional, CAF, FDE, LEADER, FEDER... ainsi que leur versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

#signature#



## Plan de financement modifié

### Commune de Hesdin l'Abbé Plan de financement de l'opération de rénovation énergétique des écoles

Dépenses	Prévisions 2024			Révision et modification pour budget 2025			
	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux à réaliser	Année 1	605 798,80	Fonds vert	231 277,26	Fonds vert	231 277,26	18,22%
	Année 2	469 770,31		134 958,81		134 958,81	18,22%
	Global	1 075 569,11		96 318,45		96 318,45	18,22%
Année 1 : Ecole primaire			FDE 62	7 500,00	FDE 62	7 500,00	1,01%
Année 2 : Ecole Maternelle			Fonds Européens	40 000,00	Fonds Européens	40 000,00	7,57%
			Conseil départemental FARDA	120 000,00	Conseil départemental FARDA	120 000,00	16,20%
			Global	240 000,00	Global	240 000,00	22,70%
			Année 2024	282 674,50	Année 2024	100 000,00	38,16%
			Année 2025	182 796,51	Année 2025	166 580,80	25,11%
			Global	415 411,00	Global	266 580,80	32,73%
Autres honoraires :			Année 2024	47 421,71	Année 2024	81 266,00	6,40%
Architecte			Année 2025	33 844,29	Année 2025	0,00	0,00%
Géomètre			Global	81 266,00	Global	81 266,00	6,40%
Diagnostics			Année 1	592 555,02	Année 1	443 724,81	80,00%
Coordonateur SPS			Année 2	422 899,25	Année 2	422 899,25	80,00%
Bureau de contrôle			Global	1 015 454,26	Global	866 624,06	80,00%
Branchements			Année 1	148 138,75	Année 1	296 968,96	20%
Calcul thermique RE 2020			Année 2	105 724,81	Année 2	105 724,81	20%
			Global	253 863,57	Global	402 693,77	20%
Voir détails sur la note explicative			Année 1	0,00	Année 1	0,00	0%
			Année 2	0,00	Année 2	0,00	0%
			Global	0,00	Global	0,00	0%
			Année 1	148 138,75	Année 1	296 968,96	20%
			Année 2	105 724,81	Année 2	105 724,81	20%
			Global	253 863,57	Global	402 693,77	20%
TOTAL base éligible			Année 1	740 693,77	Année 1	740 693,77	100%
			Année 2	528 624,06	Année 2	528 624,06	100%
			Global	1 269 317,83	Global	1 269 317,83	100%

Subventions attribuées

Reste à charge estimé pour la commune

Année 1	2024
Année 2	2025